



Code Ethique d'Autre Terre

Version : juin 2019

De l'accompagnement et du respect de l'intégrité chez Autre Terre

Définition des rôles :

- Responsable intégrité (en charge de la politique intégrité et de sa promotion au sein de l'entreprise. Il met à jour et veille à l'application des balises avec les différentes instances même si la responsabilité de les appliquer revient à chacune d'entre elles) : David Gabriel
- Conseiller en intégrité (donne un avis consultatif en toute confidentialité et se met à l'écoute des personnes concernées) : David Gabriel
- Responsable des plaintes (au cœur du mécanisme de signalement, il réceptionne la plainte et active la procédure) :
 - o Personne 1 : Vincent Oury
 - o Personne 2 (en cas d'implication de la personne 1). Vincent Degrelle

Rôles à redéfinir à chaque réélection du CA.

Autre Terre, sa vision et ses missions

Autre Terre asbl est une ONG de développement qui mène son **action au Nord et au Sud**. Elle fait partie du Groupe Terre qui est un ensemble d'entreprises et d'associations à finalités sociales.

La vision de l'ONG est de **participer à la création d'un monde démocratique et solidaire où chaque être humain a le droit de vivre dans la dignité, de se réaliser dans le respect mutuel et celui des générations futures.**

En Belgique, Autre Terre réalise des **activités d'éducation** en rapport avec les relations Nord/Sud et l'économie sociale et solidaire. De multiples événements sont aussi mis en place pour générer les financements nécessaires à l'appui des programmes.

Au Sud, Autre Terre accompagne des communautés paysannes et divers types d'associations locales dans des **programmes de développement sociaux et économiques.**

Dans une perspective de genre et d'équité, la volonté d'Autre Terre est de donner **à chaque homme et chaque femme** une place dans la Société, en particulier **aux personnes en situation d'exclusion et/ou de pauvreté.**

Ses pays d'intervention sont le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Pérou. Elle appuie également des programmes plus ponctuels aux Philippines.

Au-delà de son thème central qu'est **l'économie sociale**, ses deux principaux axes de travail sont : **l'agroécologie** (agriculture écologique et vente de produits locaux transformés) et la gestion de **l'environnement urbain** (assainissement, récupération et vente de matériaux recyclables).

La volonté d'Autre Terre est de soutenir ses partenaires et surtout les organisations de bénéficiaires du Sud dans la réalisation d'activités économiques rentables qui vont leur permettre de générer leurs propres revenus.

Pour l'ONG, l'objectif est aussi que ces activités soient réalisées de manière autonome, selon un mode de fonctionnement qui engendre des **systèmes de solidarité nationaux et internationaux**, une participation des personnes concernées aux prises de décision ainsi qu'une **responsabilisation** de celles-ci.

Code éthique : pour quoi et pour qui ?

Si l'accueil et la valorisation des collaborateurs est importante, il est nécessaire de créer une culture qui permette à la fois d'atteindre leurs objectifs personnels et ceux de l'organisation ou des projets en respectant les principes éthiques d'Autre Terre.

Pour y parvenir et atteindre ces deux objectifs, notre ONG doit pouvoir développer les compétences de tous ses collaborateurs, favoriser l'empowerment, la participation active, l'équité, l'égalité mais également la promotion d'un fonctionnement éthique. Pour ce faire elle doit communiquer avec ses collaborateurs, les valoriser et les reconnaître d'une façon qui les motive, renforcer leur engagement, pour une utilisation - éthique - de leurs compétences et connaissances au service d'Autre Terre et de ses missions.

A la lecture de ces quelques lignes, nous percevons clairement qu'il ne s'agit pas uniquement de l'instauration d'un règlement au bas duquel le collaborateur devra apposer sa signature mais aussi d'un document qui va proposer des balises structurantes et concrètes qui lui permettront de travailler conformément aux valeurs de l'institution, quel que soit sa place, son rôle ou son lieu de travail.

Les collaborateurs directement concernés par ce code sont :

- Les travailleurs sous contrat ou convention (salariés ou bénévoles), les membres de l'AG et du CA, les employés expatriés ou nationaux, les permanents ou temporaires, les stagiaires...

A côté de ceux-ci, il y a aussi d'**autres parties prenantes** qui doivent, à leur mesure, être prises en compte et analysées en vue de respecter les valeurs véhiculées par Autre Terre que ce soit en termes de partenariat, de personnes ressources ou simplement de choix de consommation :

- Personnes ressources et collaborateurs externes
 - Travailleurs du Groupe Terre
 - Consultants, auditeurs, évaluateurs
- Partenaires
 - Partenaires et bénéficiaires Sud
 - Partenaires Nord : Groupe Terre, SIA, organisations et coopératives partenaires
 - Autres acteurs : de l'économie sociale, de l'ECMS, du développement au Sud
- Public
 - Public du secteur de l'éducation : Jeunes, étudiants, travailleurs et volontaires du Groupe Terre, enseignants, organismes de jeunesse et grand public
- Clients
 - Acheteurs, magasins sympathisants (événements et opération fin d'année)
 - Bénéficiaires des services de collectes de matériaux de récupération
 - Bénéficiaires de la brocante (visiteurs/brocanteurs)
- Donateurs privés et institutionnels
- Bailleurs de fonds
(DGD, WBI, Fondations, associations, communes, institutions, etc.) et institutions délivreuses d'agrément divers comme l'AERF ou le Service de l'évaluation spécial.
- Fournisseurs
 - Services transversaux du groupe Terre
 - Au Sud, les structures de l'administration centrale (ministères de tutelle et technique) et décentralisé (services techniques régionaux et provinciaux, communes), projets de l'état, etc.
 - Autres fournisseurs

Cadre de valeurs, règles de base et balises éthiques

Nos valeurs :

- La **responsabilité**. Tous les travailleurs sont appelés à être co-responsables de leur entreprise.
- Le **dialogue**, dans un climat de confiance fondé sur l'honnêteté et sur une position d'égal à égal. Il rend la démocratie possible.
- La **solidarité** locale et internationale basée sur la coopération entre les participants. Cela implique le respect et la connaissance de l'autre.

Responsabilité et dialogue

Règles de base pour le personnel au siège et à l'étranger

- Observer les lois nationales et locales en tout temps ;
- Éviter tout acte qui pourrait être perçu comme un abus des privilèges ;
- Ne jamais faire usage de violence physique ou verbale de quelque degré que ce soit ou menacer de violence ;
- Veiller à la sécurité de toute information confidentielle fournie à Autre Terre ou générée par elle ;
- Signaler les irrégularités présumées ou les violations des principes ou politiques d'Autre Terre en matière d'éthique en suivant le chemin de « Signalement des plaintes et gestion des dilemmes éthiques » ;
- Faire preuve de prudence dans ses communications, messages électroniques et activités sur les médias sociaux si cela touche au domaine professionnel ;
- S'engager à exercer les fonctions attachées à leur poste du mieux qu'ils peuvent ;
- Répondre de leurs décisions et des conséquences de leurs actes ;
- Respecter et apprécier les différences ;
- Traiter les autres avec tact, courtoisie et respect ;
- S'abstenir de remarques ou d'actes déplaisants ou désobligeants ;
- Maintenir un environnement professionnel caractérisé par de bonnes relations de travail et une atmosphère de courtoisie et de respect mutuel ;
- Éviter et décourager activement toutes les formes de harcèlement, y compris la violence verbale, non verbale, écrite ou physique¹ ;
- Ne jamais se livrer à des actes de harcèlement sexuel ni se livrer à des actes d'exploitation et de violences sexuelles et signaler tout acte de ce type dont ils auraient connaissance ;
- Éviter de se livrer au commérage et ne jamais rapporter des faits erronés de mauvaise foi ;
- Éviter des situations de conflits d'intérêts.

Règles de base pour les employés qui ont une tâche de coordination

- Garantir une gestion participative des travailleurs conformément aux valeurs consignées dans la charte du groupe ;
- Travailler de manière transparente ;
- Prévenir et/ou gérer les conflits et veiller au comportement adéquat des travailleurs ;
- Responsabiliser et impliquer les travailleurs par rapport aux objectifs collectifs et individuels ;
- Préparer et animer les réunions dont il a la coordination/ou les faire animer de manière tournante ;
- S'engager à évaluer les membres du personnel de manière juste et factuelle, conformément aux objectifs convenus ;
- Veiller à ce que les ressources humaines, financières et matérielles qui leur sont confiées soient utilisées de manière optimale ;

¹ Voir procédure en annexe 13 du règlement de travail du groupe Terre : « Bien-être au travail : les risques psychosociaux au travail, dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail ».

- Veiller au respect des consignes de la santé et de la sécurité au travail ;
- Veiller à prendre toutes les informations et dispositions utiles sur la sécurité avant et pendant une mission sur le terrain. Par exemple :
 - Les voyages de nuit sur les routes africaines sont formellement déconseillés ;
 - Cartes (MAJ) régulièrement consultées sur le site des affaires étrangères français.
- Veiller à garantir des conditions de travail adéquate ;
- Conseiller et orienter ses collègues, au besoin, et exercer une supervision et un contrôle adéquats des tâches qu'il délègue.
- Accompagner les évaluations externes des projets en veillant à l'indépendance des consultants et à une diffusion contrôlée/éthique des données recueillies.

Balises éthiques du personnel coopérant (coordinateur pays)

En plus des règles de base citées au point précédent, il est demandé au coordinateur pays de faire preuve d'intégrité dans l'exécution de ses différentes tâches, cruciales au bon déroulement des missions de l'ONG, que ce soit en termes de :

- Suivi des partenaires et renforcement de capacités des organisations
- Rapports d'activités DGD et suivi comptable
- Construction de synergies avec les principales ONG belges et suivi des CSC
- Déclaration annuelle auprès des autorités nationales pour l'inscription officielle de l'ONG
- Coordinations avec les acteurs belges
- Visites de suivi du Bureau de Coopération et de l'Ambassade belge et participation aux principales rencontres de ces derniers pour AT et/ou SIA
- Travail en vue d'une autonomisation des partenaires :
 - Il s'agit pour les coopérants de mettre en place des mécanismes garantissant une autonomie financière, la présence de dirigeants aux capacités renforcées et la création d'un réseau d'alliés à travers le plaidoyer politique. L'ONG d'appui partenaire passe la relève dans un désengagement progressif à l'organisation de bénéficiaires (organisation de 2nd niveau). C'est un *momentum* au cours duquel le coopérant contribue à la gestion entrepreneuriale, la bonne gouvernance de l'organisation de 2nd niveau et la création de synergies entre acteurs. Ce renforcement de capacités implique une nouvelle répartition de responsabilités
 - L'objectif est que l'organisation de 2nd niveau et le partenaire deviennent des acteurs égaux, des alliés avec leur spécificité propre, qui réalisent un travail en synergie (sensibilisation, commercialisation, plaidoyer, formation etc) et se présentent ensemble à des appels à projets et engagent un plaidoyer politique.

Balises éthiques pour un respect de la dimension genre au sein d'Autre Terre

Considérant la vision d'Autre Terre comme étant de « participer à la création d'un monde démocratique et solidaire où chaque être humain a le droit de vivre dans la dignité, de se réaliser dans le respect mutuel et celui des générations futures² », Autre Terre est en totale adéquation avec la déclaration universelle des droits des Humains et en conséquent avec la lutte pour l'égalité en droits entre Femmes et Hommes, qui est devenue une norme internationale. Comme la charte genre d'ACODEV signée par Autre Terre en octobre 2018 l'indique, Autre Terre défend que :

« L'égalité de genre signifie que les droits, les responsabilités de chacun-e ainsi que les possibilités qui lui sont offertes ne dépendront pas du fait d'être né-e de l'un ou l'autre sexe. Atteindre l'égalité signifie (...) qu'ils-elles bénéficient des mêmes valeurs et des mêmes choix d'opportunités dans la société. Il s'agit donc bien de parvenir à l'égalité des droits. »

Autre Terre reconnaît l'identité de genre comme étant multiple, cette considération inclut alors les minorités et s'oppose à toute forme de discrimination notamment basée sur le sexe, mais aussi sur l'orientation sexuelle, la couleur de peau, le handicap, la langue, la religion, l'Histoire, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou de toute autre situation³.

Par sa « politique genre »⁴ et son « plan d'action genre »⁵, l'ONG met en avant sa volonté d'intégrer la dimension du genre dans sa gouvernance, sa gestion des ressources humaines et dans ses interventions au Nord comme au Sud tant de manière **transversale** que **spécifique**. Elle vise la transparence et la cohérence dans la mise en œuvre de sa politique et assure un suivi concret de ses pratiques.

Balises éthiques pour un plus grand respect de l'environnement au sein d'Autre Terre⁶

L'objectif général est d'encourager la cohérence entre les pratiques d'Autre Terre en interne et en externe et les valeurs du développement durable.

Une volonté réelle existe au sein d'Autre Terre en faveur de pratiques contribuant au développement durable. Notre empreinte environnementale et sociale se construit dans notre travail quotidien ainsi qu'à travers différents événements que nous organisons : brocante biannuelle, animations d'ECMS, opérations de fin d'année, collecte de matériaux recyclables, etc.

L'influence des activités s'inscrit à différents niveaux d'intervention. Autre Terre a décidé de se limiter à cinq d'entre eux :

- Les achats « non food » ;
- Les achats alimentaires ;
- les déplacements et la mobilité ;
- la gestion des déchets ;
- l'énergie.

À noter que l'intervention à un niveau peut avoir des effets multiplicateurs à d'autres niveaux. Par exemple, une régulation des achats influencera les déplacements et les déchets, etc.

Les objectifs spécifiques recherchés sont de trois types :

² Référence : Vision-mission d'Autre Terre (2015).

³ Inspiré de la *Déclaration Universelle des droits de l'homme* (1948) et des 19 critères légaux répertoriés comme pouvant fonder une discrimination (2003).

⁴ Lien vers le document

⁵ Lien vers le document

⁶ Voir Charte environnementale d'Autre Terre pour plus de détails

- limiter au maximum notre empreinte environnementale et sociale en instaurant des bonnes pratiques au sein de l'ONG ;
- augmenter la conscientisation des différents intervenants, tant en interne qu'en externe : équipe d'Autre Terre, travailleurs du groupe Terre, bénévoles, fournisseurs, participants aux activités (brocante, visiteurs, acheteurs bouquets, ...), partenaires, etc. ;
- diversifier nos contacts, développer des collaborations avec d'autres organisations, entreprises, avec le voisinage, etc.

Balises éthiques pour le commerce équitable au sein d'Autre Terre

- Promouvoir les modèles d'économie sociale via un commerce équitable au niveau local, régional et si nécessaire international
- Offrir des débouchés favorables aux plus démunis, tout en promouvant la souveraineté alimentaire (Eviter l'exportation des produits rares et nécessaires aux populations locales).
- Privilégier les échanges locaux et les circuits courts dans le cadre de partenariats.
- Ne pas surexploiter la ressource et l'épuiser.
- Favoriser la consommation locale avant l'exportation. AT envisage le commerce équitable comme un complément, pas un produit qui va uniquement être exporté.
- Avoir une identité propre à chaque étage de la production.
- Promouvoir les marchés locaux qui sont un levier pour l'exportation et promouvoir le commerce équitable en ayant des pratiques commerciales durables et respectueuses des partenaires.
- Promouvoir le travail décent qui correspond à un travail que femmes et hommes peuvent exercer, de manière durable, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.
- Avoir une démarche de qualité formalisée.
- Etablir des engagements commerciaux équilibrés, des prix « justes ».
- Développer des compétences afin d'autonomiser les partenaires.
- Projet local à long terme qui dépasse l'acte commercial.
- Respecter l'environnement.

Balises pour une éthique dans les récoltes de fonds

Autre Terre est membre de l'Association pour une éthique dans les récoltes de fonds (AERF)

Toutes les organisations membres, indépendamment de leur statut, ont les mêmes obligations de respect des règles du Code Ethique de l'AERF, des procédures et des recommandations prévues dans son Règlement d'ordre intérieur.

Cela implique que les donateurs, bénévoles et employés (ou permanents) sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

La solidarité locale et internationale basée sur la coopération entre les participants.
Cela implique le respect et la connaissance de l'autre.

Balises éthiques du partenariat Sud d'Autre Terre

Selon les opportunités identifiées et les propositions des partenaires du Sud, divers domaines économiques et industriels pourront être abordés, pour autant qu'elles se situent dans le cadre de fonctionnement de l'économie sociale⁷ et prennent en compte les principes du développement durable. Les différents projets et actions viseront à terme l'autonomie des partenaires du Sud.

En lien avec les principes de l'économie sociale :

- Identifier, mettre en œuvre et suivre des partenariats en vue de créer et/ou soutenir des activités d'entrepreneuriat social créatrices d'emplois, génératrices de résultats et ayant un impact positif sur l'environnement.
- Accompagner, conseiller et appuyer la mise en œuvre d'une logique de gestion participative et démocratique des unités économiques créées.
- Prêter une attention particulière à l'intégration de la dimension genre dans les programmes.
- Veiller au réinvestissement des bénéficiaires au niveau local en vue de démultiplier l'entrepreneuriat social et/ou développer des projets sociaux connexes au projet économique.
- Développer des partenariats avec des acteurs externes pertinents et actifs dans les domaines d'actions privilégiés d'Autre Terre.
- Accompagner les partenaires locaux dans un plaidoyer politique pertinent auprès de toutes les parties prenantes ;

En lien avec la gestion de l'environnement

Travailler l'approvisionnement, le tri et la valorisation de matériaux réutilisables et recyclables (vêtements, résidus solides/organiques...) :

- S'appuyer sur l'expérience et les compétences du groupe Terre et ses réseaux existants ;
- Favoriser la création et la gestion de filières : collecte, tri et valorisation ;

En lien avec l'agroécologie :

- Favoriser et soutenir la mise en œuvre d'activités agricoles respectueuses de la Terre et des personnes, qui permettent aux producteurs de retrouver leur autonomie et de s'inscrire dans la logique de souveraineté alimentaire.
- Favoriser la création et la gestion de filières : production, récolte, transformation et commercialisation.

Dans ces différentes dimensions, il est important de collaborer avec la recherche pour bénéficier d'arguments scientifiques pour la construction du plaidoyer.

Balises éthiques pour l'identification d'un nouveau programme avec un partenariat Sud

La recherche/identification/poursuite de partenariats, conformément au plan stratégique d'Autre Terre, devra résulter d'une volonté commune, avec l'organisation locale (ONG d'appui ou entreprise sociale de type coopérative, association de base formalisée) de mettre en place des programmes ayant comme priorités pour et avec ses publics-cibles :

⁷A savoir des entreprises ayant pour principes éthiques : 1° finalité de service à la collectivité ou aux membres ; plutôt que finalité de profit ; 2° autonomie de gestion ; 3° processus de décision démocratique ; 4° primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus."

- des activités d'entrepreneuriat social créatrices d'emplois stables (et à titre principal), génératrices de résultats/de revenus et ayant un impact positif sur l'environnement ;
- l'autonomie, la gestion participative, le genre et le réinvestissement social des bénéficiaires ;
- en fonction des besoins, un partage des axes de travail entre la filière récupération/déchets et l'agroécologie ;
- les besoins réels des bénéficiaires ;
- ne pas créer de déséquilibre social et environnemental.

Balises éthiques pour l'évaluation des programmes d'Autre Terre

- Lors de la rédaction des termes de référence (TDR) d'une évaluation, spécifier :
 - A quoi elle va servir
 - Comment elle va être utilisée
 - Comment et à qui elle va être diffusée (surtout si l'info risque d'être sensible)
- Veiller à la neutralité des évaluateurs ;
- Veiller à la rétroalimentation pour un retour d'infos aux partenaires concernés ;
- Veiller à la participation des parties prenantes depuis la mise à disposition des TDR jusqu'au renforcement des capacités et aux apprentissages qui découlent des rapports d'évaluation.

Ce code donne les règles de base et les balises nécessaires au fonctionnement éthique d'Autre Terre. Les règles de base sont par essence indispensables au bon fonctionnement de la structure et des personnes entre elles. Les balises éthiques sont des objectifs à atteindre et vers lesquels on doit tendre.

Par sa signature, le collaborateur d'Autre Terre s'engage à respecter les règles de bases et à faire son possible pour que les balises éthiques de l'organisation soient respectées.

Signature des collaborateurs :

Année : 2020

Franca Alaimo		Nathalie Talmasse	
Cinzia Carta		Elise Vendy	
Catherine Dehandtschutter		Alan Watterman	
David Gabriel			
Jean Lekane			
Benoît Naveau			
Vincent Oury			